

STRUCTURE (S) RESPONSABLE(S) :(Centre d'élaboration du PPP)

ETAPE 2 : ANALYSE DES COMPETENCES ET ELABORATION DU PLAN DE PROFESSIONNALISATION

Ce document est destiné à synthétiser les résultats de l'analyse des compétences et à consigner les éléments du plan de professionnalisation proposé par la structure responsable. Il s'agit d'un document contractuel et confidentiel, entre le candidat et la structure responsable de cette étape de l'accompagnement.

Le plan de professionnalisation devra être agréé par le préfet (après consultation éventuelle de la CDOA) avant d'être mis en œuvre..

Ce document comporte deux parties :

- A) l'analyse partagée des compétences
- B) le plan de professionnalisation personnalisé à proposer à l'agrément du préfet.

Nom et prénom du candidat :

« Conseillé Référent » du candidat pour le PPP :

Date d'agrément du PPP :

A) ANALYSE DES COMPETENCES

L'analyse des compétences du candidat est élaborée à partir de l'autodiagnostic du candidat (cf .étape 1) et à l'aide d'un ou plusieurs entretiens. Elle permet d'établir un état des connaissances, capacités, compétences du candidat dans les domaines jugés indispensables pour assurer le succès de son installation. Il ne s'agit ni d'évaluer à nouveau, ni de remettre en cause des connaissances et capacités déjà certifiées par un diplôme.

Les compétences à explorer pour évaluer les capacités du candidat à mettre en œuvre son projet <i>à compléter si besoin en fonction des particularités du projet</i>	Les compétences sont ...			Si compétences à	
	acquises par la formation	acquises par l'expérience	à approfondir	à réaliser avant l'installation	à réaliser après l'installation
... liées à l'environnement social et professionnel, territorial					
<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du territoire (géographique, économique, humain...) - Connaissance des institutions , des organisations professionnelles et des réseaux locaux - Appréciation des rôles des différents acteurs - Politiques agricoles et réglementations - Impact de l'activité agricole (production, territoire, global) et réglementations (sécurité, sanitaire) - Capacité à prendre du recul par la découverte d'autres environnements (professionnels, culturels, sociaux) - 					
... liées à la conduite de sa future exploitation					
<ul style="list-style-type: none"> - Participation à de la prise de décision - Travail : organisation du travail et gestion des ressources humaines - Gestion économique et administrative - Capacité à se donner des indicateurs pour apprécier la viabilité de son projet - Commercialisation 					

<ul style="list-style-type: none"> - Conduite de production et pratique correspondante <ul style="list-style-type: none"> Atelier 1 : Atelier 2 : Atelier 3 : - Conduite et pratique d'autres ateliers (transformation, services, autre) - - - 					
... liées à la conduite d'un projet					
<ul style="list-style-type: none"> - Identification des organismes ressource pour le projet (professionnels, bancaires...) - Définition des objectifs à court, moyen et long terme - Analyse de l'environnement - Etude d'opportunité et de faisabilité (économique et humaine) - Définition des étapes, calendrier - Prise en compte des aspects personnels dans le projet d'installation - 					

signature du candidat

Nom, Prénom et Signature du
« Conseiller compétences »

B) PLAN DE PROFESSIONNALISATION PERSONNALISE

Le tableau ci-dessous permet de mettre en correspondance les éléments de compétences devant être approfondis avec des préconisations. L'ensemble de ces préconisations constitue le plan de professionnalisation personnalisé. Chacune des préconisations doit être suffisamment précise pour pouvoir permettre une mise en œuvre du PPP dès agrément par le préfet. La signature du candidat atteste qu'il a bien pris connaissance des éléments du plan proposé.

Identification des capacités/compétences à développer et à approfondir	Préconisations correspondantes (formation, expérience complémentaire...) : Type, durée, organisme ou exploitation	Calendrier prévisionnel indicatif (<i>préciser si avant ou après installation</i>)

signature du candidat :

Nom, prénom et signature
du « conseillé référent
PPP »